



REGLEMENT DES T.A.N

Rappel : Le T.A.N. est et doit rester un simple examen pour tester les aptitudes à la chasse et non le degré de dressage des chiens.

Le coup de feu n'est pas fait pour contrôler la sagesse au feu mais seulement la crainte éventuelle du sujet.

Cet examen se base uniquement sur 3 critères :

- 1 - l'instinct de la recherche
- 2 - l'instinct de l'arrêt
- 3 - l'équilibre

Les organisateurs ont le choix, selon les possibilités de la région, d'organiser le TAN et la SELECTION POUR LA FINALE DES JEUNES sur deux journées séparées ou bien le même jour, en séparant les chiens inscrits pour le TAN et pour la SELECTION.

Lors du TAN et de la sélection le propriétaire pourra présenter son chien, où le faire présenter par une autre personne de son choix, amateur ou professionnel.

ORGANISATION DU T.A.N.

Utilisation de la feuille d'engagement téléchargeable sur notre site.

L'utilisation des boîtes d'envol est strictement interdite.

Chaque organisateur choisira la logistique la mieux adaptée aux demandes de sa région (repas tiré du sac ou déjeuner).

Il veillera à l'accueil et à l'intégration des nouveaux venus pour tisser des liens avec le club.

Dans un souci d'homogénéité, constituer les batteries des chiens engagés par lettre, dans 3 catégories :

- Catégorie « Puppy » : lettre de l'année en cours moins 1 (pour 2022 qui est l'année des T se sont les S).
- Catégorie « Espoir » : lettre de l'année en cours moins 2 (pour 2022 qui est l'année des T se sont les R).
- Catégorie « Junior » : chiens de 31 à 36 mois.

En cas de faible participation, les catégories « Puppy » et « Junior » pourront être regroupées.

Les chiens de la catégorie « Puppy » qui auront retenu l'attention du juge, feront l'objet d'un commentaire appuyé lors des résultats pour inciter les propriétaires à revenir l'année suivante afin de participer à la sélection pour la finale.

Les examinateurs seront choisis par l'organisateur, en concertation avec le délégué régional, et avalisés par le Président du Pointer Club avant invitation.

Les examinateurs devront faire preuve de pédagogie en donnant les explications et conseils, avant, pendant et après l'épreuve, notamment pour les classes « Puppy » et « Junior » où aucune sélection n'est faite. Cette journée devant rester une fête et un moment de convivialité entre les participants.

Harmonisation des récompenses offertes au TAN pour éviter la connotation de compétition, de classement et l'attribution de prix sans commune mesure avec la valeur de l'épreuve.

- Montant des engagements fixés par le club : 25 € par chien pour les adhérents, 35 € pour les non adhérents et ce quel que soit le nombre de chiens présentés par le propriétaire. Chèques libellés à l'ordre du Pointer Club.

Après le TAN(Pour les organisateurs)

- Adresser à M. PECOURT (pour enregistrement par la SCC) à l'adresse suivante : Jeromepecourt25@gmail.com un exemplaire du catalogue avec les résultats au format Excel fourni.
- Adresser à M. LAJO (trésorier) à l'adresse suivante : lajo.fernand@neuf.fr ou 63 rue Jean Sébastien Bach 33560 SAINT EULALIE un exemplaire du catalogue avec les résultats ainsi que le bilan financier au format Excel fourni. Accompagné des pièces justificatives des dépenses et les chèques d'engagements. Les dépenses (qui doivent être minimales) réglées par l'organisateur lui seront remboursées par retour sur présentation de la facture acquittée.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à prendre contact avec M. LAJO. Tout bilan incomplet sera retourné à l'organisateur.